

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 juillet 2009 à 20h00, au Club Nautique St-Louis, 360 Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph, (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller
- Madame Vivian Viviers, directrice générale

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur Michel Croteau, conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes et déclare cette séance ouverte.

7939- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 20 juillet 2009, en y ajoutant cependant un point soit « Glissières de sécurité ».

7940- Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 15 juin 2009

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 15 juin 2009, tel que soumis.

7941 – Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

- Liste des comptes payés pour le mois de juin 2009;
- Conciliation bancaire au 30 juin 2009;
- Rapport budgétaire pour le mois de juin 2009 ;

7942– Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 900161 à 900200 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

7943 - Rapport de l'inspecteur

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de juin 2009 dont la valeur des travaux autorisés est de 133 200 \$.

7944 - Rapport de la directrice générale

- a) Subvention Hydro-Québec : Mme Viviers explique aux membres du Conseil qu'elle a demandé un estimé des coûts pour faire refaire la cuisine du Club nautique par les Armoires Nord-Sud de Ste-Catherine une belle cuisine fonctionnelle coûterait 4 739,60 \$ incluant les taxes et l'installation. Elle vérifiera les coûts pour les appareils électriques et soumettra le projet à Hydro-Québec par la suite.
- b) Subvention du député provincial : Mme Viviers fait lecture d'une lettre reçu du ministère des Transports nous informant que sur recommandation du Député de Portneuf, M. Michel Matte, une subvention de 12 000 \$ nous est accordée pour l'amélioration du Chemin Thomas-Maher.

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

7945 – Club Nautique St-Louis, rapport d'étapes

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte des deux rapports d'étape déposés par la direction du Club Nautique St-Louis, soit celui du 15 juin 2009 et du 20 juillet 2009.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

7946 – Désignation d'un représentant de la Ville afin de siéger au sein du comité de sélection pour l'évaluation des soumissions en évaluation foncière.

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil désigne M. guy Jacob pour siéger au sein du comité de sélection pour l'évaluation des soumissions en évaluation foncière.

7947 – Adoption du règlement 09-203 sous la responsabilité de la Ville.

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 09-203 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Une dispense d'avis de motion pour ce règlement a été donnée par le MAMROT et une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 09-203 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le *Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*, tel que rédigé.

7948 – Fixation de la séance du conseil municipal pour le mois d'octobre 2009

ATTENDU QUE des élections municipales se tiendront le 1^{er} novembre 2009;

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que les conseils municipaux ne peuvent siéger après la fin des mises en candidature, sauf en cas de force majeure, et pour se conformer à la *Loi sur les cités et villes et le Code municipal* qui prescrivent qu'un conseil municipal doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois, les conseils municipaux devront siéger le 1^{er} octobre ou le 2 octobre avant 16h30.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil tiendra sa séance ordinaire d'octobre, le jeudi 1^{er} octobre 2009 à 20h00 au Club Nautique St-Louis, 360, Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

7949 – Avis de motion sur le règlement sur la gestion des matières résiduelles.

ATTENDU QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf désire uniformiser sur l'ensemble du territoire les modalités relatives aux collectes et à la disposition des matières résiduelles;

ATTENDU QUE ladite Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a transmis à Ville de Lac-Saint-Joseph un projet de règlement à être adopté par toutes les villes membres de la RRGMRP;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement pour obtenir leurs commentaires;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Jacques Tessier, qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour adoption afin d'uniformiser les règles relatives aux collectes et à la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la Régie.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

7950 – Glissières de sécurité

Monsieur Bédard mentionne qu'il a rencontré M. Sébastien Gauthier de Les Glissières J.T.D. inc., en compagnie de M. Guy Jacob et M. Jacques Tessier. Ceux-ci ont fait ensemble l'évaluation des travaux à effectuer pour réparer les glissières de sécurité sur le Chemin Thomas-Maher. Nous avons eu trois (3) estimés des coûts mais Monsieur Gauthier est le seul à s'être présenté pour faire l'évaluation. Les coûts seraient de 37,97\$ du mètre linéaire avec en plus une réparation au coût de 175,00 \$.

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accorde le contrat de réparation des glissières de sécurité à Les Glissières J.T.D. inc. et ce jusqu'à concurrence de 45 000 \$.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

7938 - Levée de la séance

Il est proposé par M. Jacques Tessier appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 20h50.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire